

COMMUNIQUE DE PRESSE

9 janvier 2023

Appels à projets

30 M€ pour adapter + vite, + fort les territoires aux effets du changement climatique et sécuriser l'alimentation en eau potable

Dans un contexte où les effets du changement climatique sont de plus en plus marqués, l'agence de l'eau lance en 2023 deux nouveaux appels à projets pour renforcer son soutien aux territoires des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

Le premier appel à manifestation d'intérêt « Eau et climat : agir plus vite, plus fort sur les territoires » est ouvert jusqu'au 30 avril 2023. Doté d'une enveloppe de 10 M€, il apportera jusqu'à 70 % d'aides aux projets innovants qui contribueront directement aux plans de bassin d'adaptation au changement climatique.

Le second appel à projets de 20 M€, vise à sécuriser l'alimentation en eau potable des collectivités, en réponse directe à la sécheresse de 2022 afin d'éviter de nouvelles situations de rupture d'approvisionnement en été. L'agence de l'eau financera jusqu'à 50% les travaux et études des collectivités, en donnant la priorité aux territoires les plus fragiles. Il y aura 2 sessions. Les candidats doivent déposer leur dossier avant le 15 mai 2023 pour la session 2023. Une 2^e session aura lieu en 2024.

1. Appel à manifestation d'intérêt « Eau et climat : agir plus vite, plus fort sur les territoires »



L'agence de l'eau engage un appel à manifestation d'intérêt pour faciliter l'émergence de nouveaux projets ambitieux destinés à **réduire la vulnérabilité des territoires ou des milieux naturels** face aux risques accrus de crues et de sécheresses. Les projets devront contribuer directement aux plans de bassin d'adaptation au changement climatique, par exemple en favorisant l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols, en économisant l'eau, en adaptant les systèmes de production et les pratiques agricoles, en réduisant

l'émission des gaz à effet de serre en lien avec la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, ou en incitant les acteurs à sensibiliser les citoyens.

Les porteurs de projets attendus sont multiples compte tenu de la diversité des actions ciblées. Collectivités, conservatoires ou gestionnaires d'espaces naturels, établissements publics, acteurs du tourisme, industriels, agriculteurs, urbanistes... sont invités à se manifester avant le 30 avril 2023. Les lauréats pourront ensuite déposer un dossier plus complet pour un financement qui pourra atteindre **jusqu'à 70 % du coût de l'investissement, dans la limite d'une enveloppe globale de 10 millions d'euros.**

➤ [Plus d'informations sur l'appel à manifestation d'intérêt « Eau et climat : agir plus vite, plus fort sur les territoires »](#)

2. Appel à projets « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités »

La sécheresse particulièrement sévère de 2022 a fortement impacté les ressources en eau avec une baisse importante du niveau des eaux superficielles comme souterraines, entraînant des restrictions réglementaires drastiques afin d'éviter des pénuries d'eau pour les activités vitales. Malgré les arrêtés sécheresse pris en anticipation, à la mi-août, 366 communes



concernant 248 000 personnes étaient en tension pour l'alimentation en eau potable avec des coupures d'eau sur les secteurs les plus fragiles. C'est pourquoi l'agence de l'eau va accompagner la réalisation d'études et les investissements nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, tels que l'interconnexion des réseaux ou la création de réservoirs, sur l'ensemble des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Elle donnera la priorité aux collectivités les plus vulnérables aux ruptures d'alimentation en eau potable, identifiées comme telles par les services de l'Etat pendant l'été 2022. Dans le cadre de cet appel à projets, l'agence de l'eau alloue une enveloppe de **20 millions d'euros répartis à part égale sur 2 sessions en 2023 et 2024 avec un taux d'aide de 50 %**. **Les dépôts des dossiers sont attendus d'ici le 15 mai 2023 pour la session 2023**. Une 2^e session aura lieu en 2024.

Les projets déjà identifiés dans les contrats en zone de revitalisation rurale signés avec les collectivités, pour lesquels des financements sont déjà acquis, ne sont pas éligibles à cet appel à projets.

- [Plus d'informations sur l'appel à projets « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités »](#)

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Quentin Pechoux- 06 65 48 67 77 / quentin@plus2sens.com